

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le **4 octobre 2021**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750 avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil municipal doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée	Article du règlement d'urbanisme numéro 350
16215, rue des Sorbiers Lot : 1 297 091 (district La Providence)	 Permettre l'aménagement de deux cases de stationnement dans la cour avant, dont une case empiétant dans la portion située en façade de la résidence, pour un terrain d'angle. 	19.7.2.2 a)
	Cette dérogation mineure est conditionnelle à ce que la partie de l'aire de stationnement agrandie soit pourvue du même type de revêtement que l'existant (pavé uni) et à ce qu'un plan de localisation à jour, préparé par un arpenteur-géomètre, soit fourni à la suite des travaux d'agrandissement.	
Avenue Saint-Joseph Lot : 1 438 389 (district Saint-Sacrement)	 Réduire le nombre de cases de stationnement à fournir à 2 cases, alors qu'un ratio de 1,5 case par logement est exigé, soit un total de 3 cases de stationnement pour une résidence bifamiliale projetée. 	19.9.2

1090, rue Lanciault Lot : 1 701 060 (district Bois-Joli)	 Permettre pour un terrain d'angle, l'implantation d'une piscine dans la portion de la cour avant donnant vis-à-vis la façade latérale du bâtiment principal. 	17.3.3 alinéa 1
17120, avenue Lusignan Lot : 1 296 405 (district Saint-Joseph)	 Permettre pour un terrain d'angle, l'implantation d'un bâtiment accessoire dans la portion de la cour avant donnant vis-à-vis la façade avant secondaire du bâtiment principal. 	16.3.2.4 c)
	Cette dérogation mineure est conditionnelle au maintien de l'arbre situé à proximité du futur bâtiment accessoire.	

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à ces demandes de dérogations mineures lors de ladite séance du 4 octobre 2021.

De plus, toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, suivant la publication du présent avis, et ce, **jusqu'à midi le jour de la séance du 4 octobre 2021**. Des formulaires sont disponibles à cette fin à l'adresse suivante : https://www.st-hyacinthe.ca/ville/vie-democratique/avis-publics. Tout commentaire transmis par courrier doit être envoyé à l'adresse suivante :

Services juridiques et greffe Hôtel de ville de Saint-Hyacinthe 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5B2 Tous les commentaires reçus seront transmis aux membres du Conseil municipal.

Fait à Saint-Hyacinthe, le 15 septembre 2021.

Crystel Poirier, LL.L Greffière